



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

93^e séance plénière

Vendredi 23 juillet 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

*En l'absence du Président, M. Konfourou (Mali),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait achevé l'examen du point 24 de son ordre du jour à sa 62^e séance plénière, le 28 avril. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, elle devra reprendre l'examen du point 24 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 24 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Projet de résolution (A/75/L.108)

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.108.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) :
Au nom d'Antigua-et-Barbuda, de l'Irlande, de ma délégation, le Bangladesh, et de 101 coauteurs, au dernier décompte, j'ai l'honneur de présenter le tout premier projet de résolution de l'ONU sur la vision, intitulé « Vision pour toutes et tous : accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable ». Ce projet de résolution est proposé au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », et figure dans le document A/75/L.108.

L'Ambassadeur Walton Alfonso Webson, l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason et moi-même remercions toutes les délégations de leur contribution et de leur soutien précieux dans le cadre de la mise au point du projet de résolution dont nous sommes saisis pour adoption aujourd'hui. Cette tâche importante n'aurait pu être accomplie sans le leadership éclairé de mon collègue Coprésident du Groupe des Amis de la vision, M. Webson, Ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda. Il n'a pas pu être présent aujourd'hui, car il doit s'occuper de certaines priorités nationales urgentes dans son pays. Je lui rends un hommage particulier pour sa contribution inestimable à la sensibilisation et à l'action s'agissant de cette question de la plus haute importance. Je tiens également à remercier les membres du Groupe des Amis de la vision, qui ont apporté un appui essentiel à la promotion de cette cause au cours des dernières années. Nous tenons à remercier l'Organisation mondiale de la Santé, les autres collègues au sein de l'ONU et nos amis de la société civile de leur appui indéfectible et de leur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



contribution à nos efforts. Nous remercions tout particulièrement nos experts des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour parvenir à un consensus sur ce projet de résolution historique.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les 101 coauteurs. Nous espérons sincèrement que davantage d'États se porteront coauteurs de cet important projet de résolution avant son adoption ce matin.

Il est essentiel de faire passer un message fort de l'Assemblée générale sur notre engagement sans équivoque à faire en sorte que tout le monde, partout, ait accès à des installations de soins oculaires adéquates, afin de prévenir des maladies qui peuvent entraîner des dommages graves et permanents. Nous devons saisir cette occasion pour changer la vie de millions de personnes qui sont atteintes de déficience visuelle ou de cécité.

Ce projet de résolution est une reconnaissance attendue depuis longtemps du rôle central que joue une vision saine dans la vie humaine et pour atteindre le développement durable. Des millions de personnes dans le monde perdent la vue alors que cela aurait pu être évité. Ce phénomène entrave largement leur capacité de contribuer pleinement au développement socioéconomique de leur société. Le projet de résolution dont nous sommes saisis peut permettre de changer cette situation.

La perte de vision entraîne des coûts énormes pour les personnes touchées et pour leur société. La perte d'apprentissage et la perte de revenus les privent de la possibilité de vivre dans la dignité et la prospérité. La perte de vision entraîne des coûts énormes pour l'économie mondiale, qui s'élèvent en moyenne à 411 milliards de dollars en termes de productivité. L'accès à des soins ophtalmologiques peut augmenter de 88 % les dépenses des ménages par habitant et de 10 % les chances d'obtenir un emploi rémunéré. Par conséquent, l'impératif d'agir en ce qui concerne la vision n'est pas seulement d'ordre moral ou éthique. Le coût économique est tout aussi insoutenable.

Nous ne pourrions pas réaliser notre vision globale exprimée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, sans prendre des mesures urgentes dans ce domaine. Nous devons exploiter le potentiel économique des personnes souffrant de cécité ou de déficience visuelle en améliorant leurs opportunités

économiques, leurs perspectives d'emploi et leur productivité au travail.

La santé oculaire est en train de devenir l'une des préoccupations de santé publique qui connaît la plus forte progression de notre époque, et nous ne pouvons nier ses liens étroits avec la pauvreté et les inégalités qui existent tant au sein des nations qu'entre elles. Plus de 90 % des personnes, au nombre de 1,1 milliard, qui souffrent d'une perte de vision à travers le monde vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Elles partagent un défi commun. Elles n'ont pas accès aux soins oculaires les plus élémentaires, ce qui entraîne, pour nombre d'entre elles, une déficience visuelle à vie, voire la cécité. Les familles et les communautés se retrouvent à leur tour piégées dans le cycle de la pauvreté et des inégalités.

La problématique femmes-hommes associée à la déficience visuelle est un autre phénomène très préoccupant. Ce n'est pas un hasard si 55 % des personnes atteintes de cécité sont des femmes et des filles. Elles sont 8 % plus susceptibles d'être atteintes de cécité que les hommes et 15 % plus susceptibles d'avoir une déficience visuelle modérée ou grave. Il est impératif d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société pour aborder ces questions de manière holistique. Il faut un changement de paradigme dans notre démarche en matière de lutte contre ces cycles vicieux de la pauvreté et des inégalités, qui sont étroitement liés à la perte de vision.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de la pauvreté et des inégalités. La perte de vision peut également être liée à d'autres objectifs de développement durable, comme l'objectif 2, sur la faim, l'objectif 3, sur la santé, l'objectif 4, sur l'éducation, l'objectif 5, sur l'inégalité de genre, l'objectif 8, sur les emplois décents, etc.

Le récent rapport *Lancet Global Health Commission on Global Eye Health : vision beyond 2020*, a révélé que, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les enfants souffrant de déficience visuelle avaient deux à cinq fois moins de chances de suivre une éducation formelle. La fourniture de lunettes s'est avérée être l'une des interventions les plus efficaces pour améliorer le niveau d'éducation des enfants, réduisant de 44 % les risques d'échec scolaire.

Les soins oculaires peuvent être transformateurs. Pour un enfant, un examen ophtalmologique peut faire la différence entre recevoir une éducation et ne pas en recevoir. Une paire de lunettes de vue peut faire la

différence entre aller au travail et ne pas y aller. Un traitement ophtalmique correctif peut faire la différence entre une meilleure vue et une perte totale de la vue. Les soins de la vue et la santé oculaire pour tous peuvent faire la différence entre la réalisation des aspirations du Programme 2030 et leur non-réalisation.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis encourage les gouvernements à adopter une approche de la santé oculaire à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en associant la vision à la promotion d'autres priorités de développement. Il invite les institutions financières internationales et les donateurs à fournir des financements appropriés et ciblés. Il invite les organismes compétents de l'ONU à soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à la Vision pour toutes et tous afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

L'adoption de ce projet de résolution sur la vision constituerait un moment décisif dans l'action mondiale en faveur des soins oculaires. Éviter la perte de vision est un défi mondial qui nécessite une solution mondiale. Nous ne pouvons espérer mettre fin à la pauvreté, à la faim et à l'analphabétisme sans placer les soins ophtalmologiques au cœur de nos efforts mondiaux. Le projet de résolution dont nous sommes saisis peut faire une grande différence dans la vie de milliards de personnes, de leurs familles et de leurs communautés. Nous ne pourrions peut-être pas rendre la vue aux millions de personnes qui l'ont déjà perdue, mais si nous agissons vite, nous pourrions empêcher des millions d'autres de tomber dans le même piège et garantir une vie d'espoir et d'aspirations aux malvoyants.

Je voudrais conclure en appelant l'Assemblée à adopter ce projet de résolution en le dotant d'un mandat solide pour envoyer ainsi un message d'espoir fort aux millions de malvoyants. Tel peut être notre engagement solennel à la présente soixante-quinzième session historique de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/75/L.108.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.108, intitulé « Vision pour toutes et tous : accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable ». J'informe l'Assemblée qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Service des affaires de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.108, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Dominique, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Lesotho, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.108 ?

Le projet de résolution A/75/L.108 est adopté (résolution 75/310).

Le Président par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Leiby (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur la résolution 75/310 et réaffirment leur position sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, telle que détaillée dans leur explication de position qui a été présentée le 1^{er} septembre 2015.

Nous nous félicitons de l'inclusion dans la résolution d'un langage relatif aux droits des personnes

handicapées, y compris les personnes ayant des déficiences visuelles.

M^{me} Zalanyi (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie tient à remercier les cofacilitateurs des efforts inlassables qu'ils ont déployés et de la détermination dont ils ont fait preuve dans l'élaboration de la résolution 75/310. La Hongrie adhère sans réserve à l'objectif de mettre fin à la déficience visuelle et à la cécité dans le monde d'ici à 2030. Pour éliminer ce fléau, les gouvernements doivent prendre des mesures efficaces en ce qui concerne la prévention, la fourniture de services de santé adéquats, inclusifs et d'un coût abordable et l'apport d'un appui socioéconomique global aux personnes marginalisées et aux personnes laissées pour compte.

Nous soulignons le rôle central que doivent jouer des interventions fondées sur des données probantes aux niveaux national et local, permettant de repérer et de cibler les populations les plus exposées au risque de déficience visuelle et celles qui sont confrontées à des inégalités, et qui garantissent leur accès aux services dont elles ont besoin.

Pour la Hongrie, ne laisser personne de côté est un terme universel, et, par conséquent, nous sommes préoccupés par le fait que le fait de mentionner tout particulièrement différents acteurs et groupes marginalisés tels que les migrants dans le dix-septième alinéa du préambule de la présente résolution pourrait avoir pour conséquence d'exclure d'autres personnes qui sont également en situation de vulnérabilité. Nous pensons que pour mettre fin à la déficience visuelle et à la cécité, il faut que tous les gouvernements prennent des mesures, avec l'appui de la communauté internationale, pour garantir la santé et le bien-être de leurs populations, en vue de leur permettre de prospérer et de s'épanouir dans leur pays d'origine et d'éliminer la nécessité des déplacements, qui mettent ces populations dans une situation encore plus précaire.

La Hongrie reste un partenaire mondial engagé dans la lutte contre la déficience visuelle et la cécité.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de son vote après le vote.

Nous allons maintenant entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Konstantinopolskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier

de cette initiative louable les auteurs de la résolution 75/310, intitulée « Vision pour toutes et tous : accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable », à savoir le Bangladesh, l'Irlande et Antigua-et-Barbuda. Nous les remercions également pour leur leadership en vue de la création du Groupe des Amis de la vision, un groupe informel, à New York.

Dans un contexte où près d'un quart de la population mondiale souffre d'une déficience visuelle, un document sur les contributions des services ophtalmologiques au développement durable est indispensable. Bien qu'il incombe au premier chef à l'Organisation mondiale de la Santé de garantir la coopération internationale en matière de santé oculaire, la résolution démontre le lien qui existe entre la vision et des questions telles que l'élimination de la pauvreté, la croissance économique, l'emploi et la santé au travail, l'éducation, la sécurité routière, entre autres. Elle permet à l'Assemblée générale de contribuer aux efforts mondiaux dans ce domaine, dans le cadre de ses compétences. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cela est d'autant plus pertinent, non seulement en raison de la perturbation des services ophtalmologiques, mais aussi en raison des symptômes de cette nouvelle maladie et de ses effets possibles sur la vision.

L'attention portée par l'Assemblée générale aux aspects socioéconomiques de la déficience visuelle est également cruciale dans le contexte du programme mondial «VISION 2020 – Le droit à la vue», qui a duré 20 ans et qui vient de s'achever et qui, selon les experts, a permis de réduire de plus de 15 % la cécité évitable dans le monde. Il faut désormais prendre d'autres mesures en ce qui concerne des questions telles que le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation de la population à l'importance de la vision, la prévention des maladies connexes, le diagnostic précoce, l'intégration des services d'ophtalmologie dans les systèmes de soins de santé primaires, l'introduction de technologies médicales modernes et l'échange de compétences spécialisées.

Dans notre pays, la Russie, l'ophtalmologie a une longue tradition, qui remonte au XIX^e siècle, lorsque le premier hôpital ophtalmologique spécialisé a été fondé à Moscou et le deuxième service d'ophtalmologie au monde a été ouvert à Saint-Petersbourg. Le docteur Fyodorov a été l'un des pionniers de la microchirurgie oculaire soviétique et russe.

Nous poursuivons nos efforts au niveau national. Par exemple, au cours des cinq dernières années,

le nombre de personnes atteintes de cécité ou de déficience visuelle pour 100 000 adultes russes a diminué de plus de 20 %, et de 29 % chez les enfants.

Nous sommes prêts à coopérer avec les partenaires intéressés au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions de santé oculaire, et nous appuyons pleinement l'initiative utile qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/75/L.116)

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.116.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je présente le projet de résolution A/75/L.116, intitulé « Lutte contre le trafic d'espèces sauvages », au nom du Gabon et de mon pays, l'Allemagne.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale ce matin est la cinquième résolution sur cette question importante. Depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution sur le braconnage et le trafic des espèces sauvages, en 2015 (résolution 69/314), des progrès importants ont été réalisés. Mais soyons clairs : le trafic d'espèces sauvages reste l'une des formes les plus rentables de criminalité organisée et constitue une menace grave pour la biodiversité, le développement durable et dans certains cas, la stabilité, voire pour notre santé.

Nous espérons qu'aujourd'hui, nous pourrions à nouveau adopter ce projet de résolution par consensus afin de souligner notre détermination commune à continuer de relever conjointement les défis posés par le trafic d'espèces sauvages. Cette résolution s'est toujours

distinguée comme un excellent exemple de coopération entre tous les États Membres de l'ONU pour traiter une question d'intérêt véritablement mondial. J'espère que ce sera à nouveau le cas aujourd'hui.

Je suis très heureux que plus de 50 délégations de toutes les régions du monde aient déjà rejoint le Gabon et l'Allemagne pour parrainer ce projet de résolution, et j'espère que d'autres feront de même ce matin.

Je tiens à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué de façon décisive à ce projet.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon cher collègue du Gabon et son excellente équipe de leur travail inlassable sur ce projet de résolution et à saluer une fois de plus le rôle de premier plan joué par le Gabon dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages. Pour l'Allemagne, c'est un honneur de coprésider avec le Gabon le Groupe des Amis de l'ONU pour la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages et de travailler ensemble en tant que coauteurs de cet important projet de résolution.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport très instructif sur la situation au niveau mondial du trafic d'espèces sauvages, qui éclaire nos délibérations et notre travail sur le projet de résolution.

Nous sommes également très reconnaissants aux experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en matière de criminalité liée aux espèces sauvages à Vienne, ainsi qu'à leurs collègues du Bureau de liaison de l'ONUDC à New York, de leur important travail.

Le projet de résolution n'a été possible que grâce à la mobilisation constructive de tant de délégations, au sein du Groupe des Amis et ailleurs. Nous les remercions toutes de leur soutien et de leurs efforts. Les négociations ont été intenses et parfois difficiles, c'est pourquoi je suis très heureux que nous nous soyons finalement tous mis d'accord sur un texte fort.

Le projet de résolution renouvelle notre engagement commun à lutter efficacement contre le trafic d'espèces sauvages à tous les niveaux. Il attire l'attention sur les évolutions et les défis nouveaux qui requièrent nos efforts conjoints, notamment ceux posés par les circonstances actuelles de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je voudrais insister sur trois des nombreux points nouveaux qui figurent désormais dans le projet de résolution.

Premièrement, pour la première fois, le projet de résolution reconnaît que le braconnage et le commerce illicite d'espèces sauvages, ainsi que la dégradation des écosystèmes et la perte d'habitats qui en sont les conséquences, augmentent le risque d'apparition et de propagation des zoonoses, conduisant dans certains cas à des épidémies, voire à des pandémies.

Partant du principe que la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et des écosystèmes est en fait indissociable, l'approche « Une seule santé » fait partie intégrante de la raison d'être de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et des efforts déployés à cette fin.

Dans ce contexte, le projet de résolution souligne l'importance de la Commission tripartite plus un, la coopération entre l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de garantir des mesures coordonnées et intersectorielles au niveau mondial.

Deuxièmement, le projet de résolution souligne le lien entre la criminalité liée aux espèces sauvages et la criminalité financière et invite les États Membres à renforcer la capacité de leurs organismes compétents d'y faire face efficacement. Le trafic d'espèces sauvages reste très lucratif, alimentant ainsi la corruption, qui non seulement aggrave les dommages causés aux habitats et aux écosystèmes, mais peut également compromettre la stabilité des États.

Troisièmement, comme beaucoup de choses au cours de l'année écoulée, le trafic d'espèces sauvages s'est déplacé en ligne. Le projet de résolution souligne donc l'importance de concevoir aujourd'hui des stratégies et des outils techniques pour faire face à l'utilisation accrue d'intermédiaires en ligne. Nous devons être en mesure de traiter efficacement les marchés en ligne et les plateformes de médias sociaux qui alimentent le trafic d'espèces sauvages. Le projet de résolution reconnaît donc la nécessité de renforcer les capacités techniques et numériques.

Nous encourageons tous les membres à mettre en œuvre pleinement et sans délai les engagements énoncés dans le projet de résolution et à travailler en étroite collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les différentes conventions et l'ensemble des

autres parties prenantes qui partagent notre ambition de lutter efficacement contre le trafic d'espèces sauvages.

Pour que notre lutte commune contre le trafic d'espèces sauvages soit couronnée de succès, il est essentiel qu'en tant qu'États Membres de l'ONU, nous continuions à travailler en étroite collaboration. Je trouve que le travail qui a conduit au projet de résolution est un excellent exemple de l'esprit qui anime tous les groupes régionaux. Au nom du Gabon, de l'Allemagne et du Groupe des Amis, je tiens à remercier une fois de plus tous nos collègues de cette grande coopération.

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.116, intitulé « Lutte contre le trafic d'espèces sauvages ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.116, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Andorre, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Géorgie, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Namibie, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Thaïlande.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.116 ?

Le projet de résolution A/75/L.116 est adopté (résolution 75/311).

La séance est levée à 10 h 40.